Publié le 16/12/613

ID: 031-243100906-20231214-20231214005-DE



SIVOM DE LA BURE 2 place de la Patte d'Oie **31370 RIEUMES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SIVOM DE LA BURE

Nombre de déléqués en exercice : 27

Présents: 18 Absents: 9

Procurations: 2 Votants: 20

Date de la convocation : 30 novembre 2023

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2023

N° 2023-12-14-005

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à 21 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle informatique de l'école élémentaire de Rieumes, sous la présidence de Madame Jennifer COURTOIS-PERISSE, Présidente.

Etaient Présents: Alain FOURIGNAN, William LARRIEU, Serge BONNEMAISON, Gilbert PAGAN, Cédric GALEY, Joël LARRIEU, Marie-Pierre JULIEN, Corinne PAYSSERAND, Jennifer COURTOIS-PERISSE, Thierry CHANTRAN, Rémi MANGIN, Pascal ORAZIO, Louise GASTON, Michel BALLONGUE, Didier GENEAU, Martine LABARRERE, Christophe GIRAUD, Amandine ROUQUETTE.

Etaient absents/excusés: Christine FERRE, Isabelle AVERLANT, Marc HAVRANEX, Ludovic THOMAS, Eric CASTILLON, Patricia TOUROLLE, Olivier LEDUC, Martine LEZAT, Stéphanie BILLIET.

Ayant Donné procuration: Patricia TOUROLLE à Serge BONNEMAISON, Stéphanie BILLET à Jennifer COURTOIS-PERISSE.

A été désigné secrétaire de séance : Rémy MANGIN Assistante de séance : Isabelle MONTEMBAULT

OBJET: DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BP 2023

Par arrêté n° 2023-578 en date du 30 novembre 2023, Madame la Présidente a décidé la décision modificative n° 2 au BP 2023.

Cependant, suite à un appel de la Trésorerie de Carbonne, il s'avère que celui-ci n'est pas conforme. En effet, il n'est pas possible d'utiliser le principe de la fongibilité des crédits pour mouvementer les chapitres d'ordre.

Aussi, il convient d'annuler l'arrêté n° 2023-578 pris par Madame la Présidente et de demander au Comité Syndical de bien vouloir approuver la décision modificative suivante :



ID: 031-243100906-20231214-20231214005-DE

DEPENSES		RECETTES	
Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits
DE FONCTIONNE	EMENT		
	6 900.00 €		
5 000.00 €			
1 900.00 €			
N D'INVESTISSEM	MENT		ı
1 900.00 €			
		110.00 € 600.00 € 60.00 € 350.00 € 130.00 € 650.00 €	
	Augmentation des crédits DE FONCTIONNE 5 000.00 € 1 900.00 € N D'INVESTISSEM	Augmentation des crédits DE FONCTIONNEMENT 6 900.00 € 1 900.00 € 6 900.00 € ND'INVESTISSEMENT 1 900.00 €	Augmentation des crédits Diminution des crédits Augmentation des crédits DE FONCTIONNEMENT 6 900.00 € 5 000.00 € 1 900.00 € 6 900.00 € 1 10.00 € N D'INVESTISSEMENT 110.00 € 600.00 € 1 350.00 € 130.00 € 650.00 €

• Vu la délibération n° 2023-04-04-010 du 4 avril 2023, approuvant le budget primitif 2023,

Le Comité Syndical, après avoir ouï et délibéré à l'unanimité :

- Décide d'annuler l'arrêté n° 2023-578 du 30 novembre 2023.
- Approuve la décision modificative n° 2 au budget primitif 2023, telle que présenté par Madame la Présidente et telle que retranscrit sur le document budgétaire annexée à la présente délibération.
- Mandate Madame la Présidente pour effectuer toutes les démarches administratives et financières liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 14 décembre 2023 Au registre suivent les signatures

Pour copie certifiée conforme et exécutoire par Mme Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ, Présidente du SIVOM de la Bure, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le LC/LL/LB et de sa publication le

Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ Présidente